

LES APPUIS CANADIENS AU DÉV DROITS HUMAINS OU DES COMPAG

En Afrique, l'aide au développement peut être néfaste. Des sociétés minières s'y comportent comme en terrain conquis. Le gouvernement canadien et ses agences, l'ACDI et la Société pour l'expansion des exportations (SEE), doivent réviser leur implication et adopter des normes de conduite acceptables pour les Canadiens-nes et les Africains-nes.

PAR LE GROUPE DE RECHERCHE
SUR LES ACTIVITÉS MINIÈRES EN AFRIQUE (GRAMA) ■

La côte du Kenya, près du port de Shimoni, sur l'Océan Indien. Des paysages à couper le souffle, 250 kilomètres de plages, des coraux, la forêt équatoriale, des éléphants, des girafes. Ce décor de carte postale, c'est l'endroit où vivent, d'agriculture et de pêche, quelques milliers de personnes des communautés Digo et Kamba.

La minière Tiomin Ressources, de Toronto, bouleversera ce fragile environnement. Tiomin envisage extraire 500 000 tonnes métriques de métaux lourds (ilménite, rutile et zircon) des 150 millions de tonnes de

construira des routes, une usine, une centrale électrique, des lignes à haute tension et y amoncera ses déchets miniers. Elle délogera 5 000 personnes de leurs terres. Les plantations de palétuvier seront déchiquetées et des milliers d'animaux, chassés de leur habitat. Les opérations nécessiteront 3 900 mètres cubes d'eau à l'heure.

Le projet de 225 M \$ nécessitera la construction d'un port de mer. Quelque 300 000 tonnes d'ilménite, 70 000 tonnes de rutile et 30 000 tonnes de zircon y seront transbordées chaque année, dans

reçoive de meilleures compensations financières pour les pertes et les inconvénients.

Sur place, écologistes, avocats et religieux ont uni leurs voix à celle des fermiers-ères dans une bataille contre la montre. Par des pressions politiques et des recours judiciaires, ils veulent empêcher le gouvernement kenyan de délivrer un permis d'exploitation à Tiomin. L'université Kenyatta, à Nairobi, a procédé à sa propre évaluation environnementale, reprochant à Tiomin d'avoir sous-estimé les impacts environnementaux et sociaux, comme les rejets d'anhydride sulfureux dans l'atmosphère et l'exposition à des éléments radioactifs (uranium et thorium) présents dans les sols qui seront excavés en même temps que le titane¹ (pour les notes, voir: «En savoir plus», p. 42). Tiomin avait reçu une aide de 391 000 \$ de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) afin d'engager une firme sud-africaine pour l'évaluation environnementale de son projet minier de Kwale.

Une conscience planétaire

Début 2001, un regroupement local de gens d'affaires prenait position contre plusieurs aspects du projet. La diaspora kenyane², fort active en Amérique du Nord, fait à son tour pression sur les Nations Unies et sur le Congrès des États-Unis. Des vidéastes états-uniens ont réalisé une vidéo avec l'aide, entre autres, de l'ONG canadienne *Mines Alerte*³, pour faire connaître la situation à Kwale.

La campagne d'opposition au projet de Tiomin compte sur des appuis au Canada: *Droits et Démocratie*, le *Comité inter-églises pour l'Afrique* et *Mines Alerte*. En octobre 2000, deux avocats kenyans spécialistes des droits de la personne, MM. Haron Ndubi et Willy Mutunga, à l'invitation de Droits et Démocratie et de Mines Alerte, ont rencontré les dirigeants de l'ACDI, ainsi que le p.-d. g. de Tiomin, M. Jean-Charles Potvin, dans ses bureaux de Toronto.

Le gouvernement kenyan n'a toujours pas émis de permis d'exploitation et sem-

Tiomin occupera 64 km² de forêt et de sols arables à Kwale. Elle délogera 5 000 habitants de leurs terres.

sable minéralisé de Kwale, afin de produire du dioxyde de titane, qui sert principalement d'agent de pigment blanc dans l'industrie de la peinture, du plastique et du papier. Selon Tiomin, l'extraction des 3 à 4 % de minéraux lourds aura peu d'impacts environnementaux, durant la vie de la mine (une quinzaine d'années), 98 % du sable étant retourné sur le site. La minière canadienne n'a pas convaincu tout le monde.

Tiomin occupera 64 km² de forêt et de terres arables à Kwale. Elle creusera un gigantesque cratère de 30 mètres de profond,

un flot incessant de camions. Les déversements accidentels de pétrole ou de produits toxiques feront peser une menace constante sur les coraux, les colonies de dauphins et les autres formes de vie marine.

Les fermiers-ères, les écologistes et les universitaires africains s'inquiètent. Une campagne d'opposition a graduellement gagné les quatre coins de l'Afrique, l'Europe, les États-Unis et le Canada. Les opposants-es demandent une meilleure évaluation des impacts (dégradation de l'environnement et de la biodiversité) et que la population locale

DEVELOPPEMENT DES MINIÈRES

ble vouloir exiger de meilleures garanties de protection de l'environnement et de la population. Cette campagne aux multiples ramifications est un exemple de la conscience planétaire qui se développe autour d'enjeux qui nous concernent tous-tes, et reflète de nouvelles solidarités.

L'exploitation des ressources naturelles par des firmes étrangères doit respecter les droits des populations locales. Les investissements massifs dans le secteur minier et la libéralisation économique ne donnent pas les résultats escomptés. Les pays du Nord, dont le Canada, doivent se rendre compte qu'il est de leur intérêt de renverser la vapeur et de renforcer les États du Sud plutôt que de les affaiblir. Les États exportateurs de capitaux doivent obliger les sociétés minières à respecter les droits sociaux, économiques et culturels des populations qui subissent les retombées de leurs projets, en Afrique comme ailleurs. Un nombre grandissant d'ONG et de citoyens-nes exigent cette réforme. ►



Le GRAMA

Qui sommes-nous?

Le Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA) est une composante du centre Études internationales et mondialisation (CEIM) de la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal (Uqàm). Le GRAMA bénéficie de l'appui de l'Entraide missionnaire. Depuis trois ans, sous la direction de la professeure Bonnie Campbell, le GRAMA analyse les activités des compagnies minières canadiennes en Afrique, leurs impacts sociaux et environnementaux, ainsi que l'assistance gouvernementale aux sociétés minières canadiennes.

AFRIQUE

En février 2001, le Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA) est intervenu auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) lors des consultations préparatoires à la 57^e session de la Commission des droits de l'Homme à Genève. GRAMA a invité le Canada à réexaminer en profondeur ses politiques de commerce, d'investissement et d'aide extérieures.

Le gouvernement canadien pourrait jouer un rôle plus actif dans les forums internationaux, y compris à Genève, afin de promouvoir l'adoption de normes de défense des droits économiques, sociaux et culturels des populations affectées par les investissements. En l'absence de normes internationales reconnues, GRAMA recommandait que le gouvernement canadien :

1 Appuie l'adoption d'un code de conduite pour les compagnies minières canadiennes œuvrant à l'étranger qui s'inspire des initiatives de l'Union européenne et de la Norvège.

2 Régleme adéquat l'activité des entreprises canadiennes et de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) pour faire respecter les conventions internationales en matière de droits de la personne et de droits des autochtones.

3 Modifie la Loi sur l'expansion des exportations afin d'obliger la SEE à faire effectuer une évaluation indépendante de l'impact environnemental des projets qu'elle appuie.

4 Facilite l'accès aux informations sur les aides publiques consenties aux entreprises canadiennes par l'ACDI/PCI et la SEE. Cette dernière, une société de la Couronne, devrait être redevable au Parlement canadien et assujettie à la Loi sur l'accès à l'information.

5 Modifie la Loi canadienne sur les entreprises par action, afin qu'elles respectent les communautés locales à l'étranger; qu'elles dévoilent leurs dossiers sur l'environnement et les violations des droits humains; et qu'elles respectent les personnes qui défendent ces causes.

6 Fasse respecter la Loi sur les mesures économiques spéciales et adopte les autres lois sanctionnant les entreprises qui exploitent les conflits dans les pays étrangers.

La mondialisation

La mondialisation du commerce et des investissements n'est pas un phénomène s'expliquant uniquement par des lois du marché. Elle répond à des intérêts particuliers et se construit par des négociations internationales qui reflètent l'exercice de rapports de force. Elle est le fruit des décisions des gens d'affaires et des politiciens qui en portent la responsabilité.

Les dépenses d'exploration minière, en hausse constante depuis 1992, ont atteint un sommet historique de 5,5 MM \$ en 1997. On a assisté à une contraction de ces dépenses en 1998, qui s'élevaient tout de même à de 3,2 MM \$ en 1999⁴. On dénombre des dizaines de milliers de petites sociétés minières de par le monde. Les plus grandes, qui dépensent annuellement plus de 4 M \$, effectuent les trois quarts de l'exploration minière.

Les Canadiens-nes sont des joueurs importants du secteur (30 % de l'exploration minière à l'échelle mondiale). Fin 1999, les firmes inscrites dans les bourses canadiennes détenaient des participations dans 3 300 concessions minières à l'extérieur du Canada.

En Afrique, les mines sont devenues la plus importante source d'investissements privés étrangers. Des projets de grande envergure, généralement des mines à ciel ouvert, envahissent le Kenya, le Mali, la République démocratique du Congo, la Tanzanie, le Ghana, la Namibie, l'Afrique du Sud. Les investisseurs canadiens sont au cœur de cette activité. «Entre 1992 et 1999, le nombre de propriétés minières détenues en Afrique par des sociétés cotées [dans les] Bourses canadiennes a augmenté au taux composé annuel moyen de plus de 40 %. Ces sociétés détenaient des intérêts dans 630 propriétés minières, dans 39 pays africains, à la fin de 1999.»⁴

La libéralisation de la fiscalité et des lois canadiennes, ainsi que la promotion, par la Banque mondiale (Agence de garantie des investissements multilatéraux), des investissements à l'étranger ont convaincu les entreprises canadiennes d'investir en Afrique⁵. Le secteur minier y offre des occasions d'affaires avantageuses. La rentabilité des sites canadiens, dont les réserves ont beaucoup diminué, est en baisse. Pour assurer leur survie, les entreprises canadiennes explorent de nouvelles sources d'approvisionnement.

Les coûts de production et d'exploitation sont moindres en Afrique qu'au ►

AFRIQUE

Canada. De plus, le gouvernement canadien a adopté une politique fiscale généreuse pour attirer les investissements dans le secteur minier. «Les lois canadiennes relatives aux investissements [miniers] au Canada ou à l'étranger sont telles que le fardeau fiscal sur les profits tirés de la production de minéraux est au moins comparable à celui des autres pays producteurs de minéraux, sinon plus avantageux.»⁶

Selon le gouvernement canadien, «*Pour atteindre les objectifs du développement socio-économique à long terme et de la réduction de la pauvreté en Afrique, il faut des efforts soutenus de libéralisation mondiale*»⁷.

La libéralisation du commerce et des codes d'investissement est devenue, depuis les années 1980, une condition d'accès au financement des institutions multilatérales pour les pays sévèrement endettés de l'Afrique. Déjà, fin 1995, 35 pays africains avaient révisé leurs codes miniers pour les rendre moins contraignants envers les investisseurs étrangers⁸. Encore aujourd'hui, la Banque mondiale fait de cette libéralisation une condition de son aide⁹.

Pourtant, depuis plusieurs années, la libéralisation économique en Afrique, souhaitée par les institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et Fonds monétaire international) et les pays industrialisés, dont le Canada, donne des résultats mitigés. De l'avis même de la Banque mondiale, un grand nombre de pays africains sont plus pauvres aujourd'hui qu'au moment de leur indépendance, il y a 40 ans. L'Afrique ne compte toujours que pour 2 % du commerce mondial et, en 1998, le continent affichait une croissance négative (-1 %) de son produit intérieur brut¹⁰.

Les formes actuelles de la libéralisation économique contribueraient en fait à l'appauvrissement du continent africain. Elles pourraient même constituer, dans certains cas, une menace aux droits de la personne. Les sociétés minières canadiennes en bénéficient grâce aux aides publiques offertes entre autres par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et de la Société pour l'expansion des exportations (SEE). Les pays africains, contraints d'ouvrir leurs marchés aux capitaux étrangers et *encouragés* à libéraliser les normes environnementales et leurs codes miniers, ont-ils encore la capacité de défendre leurs populations et de promouvoir leur propre développement économique et social? □

LES CANADIENS OCCUPENT LE TERRAIN

PAR LE GROUPE DE RECHERCHE SUR LES ACTIVITÉS MINIÈRES EN AFRIQUE (GRAMA)

En août 1996, la concession minière de Bulyanhulu, en Tanzanie, relevait de la filiale tanzanienne de la minière canadienne Sutton Resources, la Kahama Mining Corp. Des milliers de paysans-nes et mineurs artisanaux résistaient aux évictions. Ils ont été chassés de leurs terres par la force. Selon Amnesty Internationale, «une cinquantaine de mineurs travaillant à extraire de l'or ont été tués dans des circonstances laissant à penser qu'ils avaient été victimes d'exécution extrajudiciaire, lors d'une opération visant à les expulser d'une terre qui faisait l'objet d'un litige¹¹». (pour les notes, voir : «En savoir plus», ci-dessous)

Ces événements n'ont jamais été éclaircis. Cela laisse planer le doute sur les responsabilités canadiennes. La Société pour l'expansion des exportations du Cana-

da (SEE) a néanmoins fourni, en 2000, des «services d'assurance-risques politiques» à la Barrick Gold¹², qui avait acquis la Sutton Resources en mars 1999.

La SEE offre du financement aux exportateurs et investisseurs canadiens pour encourager le commerce extérieur. Comme une institution commerciale, la SEE entoure ses activités du secret commercial. De plus en plus de Canadiens-nes réclament davantage de transparence de cette société de la Couronne dont les engagements ont des répercussions sociales et environnementales considérables, surtout que la SEE connaît une croissance fulgurante ces dernières années. En Afrique, la SEE a appuyé «pour 509 M \$ de transactions sur 31 marchés africains en 1999, par rapport à 356 M \$ en 1998¹³».

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie aussi directement les investisseurs privés (Programme de coopération industrielle ou PCI). Depuis 1978, le PCI subventionne des partenariats entre le secteur privé canadien et des pays en développement. En 1998-1999, l'ACDI a approuvé 54 propositions pour l'Afrique et le Moyen-Orient, une contribution de 10,9 M \$. Entre 1998 et 2001, six compagnies minières ou métallurgiques canadiennes se sont partagé 1,5 M \$ pour des projets au Burkina Faso, au Kenya (Tiomin Resources), au Rwanda et en Afrique du Sud.

En outre, l'ACDI, par ses programmes bilatéraux, a approuvé des contributions à trois gouvernements africains. En Afrique du Sud, de 1995 à la fin mars 2001, l'ACDI a contribué 3 M \$ par l'entremise d'une organisation locale, le *Mineral Energy Policy Centre*, pour des consultations sur les moyens de faciliter la participation des Sud-Africains au secteur minier. Un livre vert puis un livre blanc ont été produits.

Au Zimbabwe, l'ACDI a contribué 3,5 M \$ sur trois ans pour améliorer la gestion des titres miniers et la Loi sur l'environnement. Une partie du programme consiste à instaurer des systèmes de gestion des titres. En Zambie, avec 3,54 M \$ provenant de l'ACDI, le ministère des Ressources naturelles du Canada aidera le gouvernement zambien à faire respecter ses lois sur l'en-



Pour en savoir plus

1 Droits et Démocratie, *Mines et développement économique au Kenya : à quel prix?* site Internet : www.ichrdd.ca/111/francais/nouveautés/tiominContexte.html. D'autres informations relatives à cette campagne se trouvent également sur le site Internet de Mines Alertes : www.miningwatch.ca

2 Le site de la Kenyan Community Abroad (KCA) sur cette campagne : <http://kenyans-abroad.org/tiomin>

3 *Dongo Kundu*, produit par World Wide Film Expedition, disponible à Mines Alertes : www.miningwatch.ca

4 André Lemieux, *La présence de l'industrie minière canadienne dans le monde*, in *Annuaire des minéraux du Canada*, 1999, Ressources naturelles Canada, Ottawa, 2001.

5 Pour une analyse plus détaillée, voir : *Vers une spirale de la violence? Les dangers de la privatisation de la gestion du risque des investissements en Afrique*, mémoire soumis au ministre Lloyd Axworthy, mars 2000. www.miningwatch.ca

6 Keith J. Brewer et André Lemieux, *La Place du Canada dans l'industrie minière mondiale. Financement d'origine canadienne de l'industrie minière internationale*, présenté à la 4^e conférence, internationale intitulée Finance for the Global Metals Industry, Toronto, 7-9 mai 1997.

7 *La Stratégie commerciale pour l'Afrique 2000*. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), printemps 2000.

8 *Mining Boom: Harnessing the Gain for Africa*, in *African Agenda*, no 15, 1997, revue publiée par Third World Network - Africa Secretariat.

9 «A World Bank official has warned that Kenya will not receive up to two-thirds of a newly-approved \$72 million emergency loan unless the government makes good on promises to privatise power generating and supply enterprises», article du *East African*, Nairobi, le 30 octobre 2000.

10 Banque mondiale, *Can Africa Claim The Twenty-first Century?*, mai 2000.

11 Amnesty Internationale, *Rapport annuel 1997*, p. 337. En 1998, Amnesty Internationale demandait au gouvernement tanzanien d'ouvrir une information judiciaire indépendante, ce qu'il a refusé en continuant de nier qu'il y ait eu des morts lors de cet incident (voir Amnesty Internationale, *Rapport annuel 2000*).

12 Pour une critique plus approfondie de la SEE, consulter le site Web de la coalition «Initiative d'Halifax», qui accueille un groupe de travail sur la SEE à l'adresse suivante : <http://www.web.net/halifax/edc/index.html>.

13 MAECI, *op. cit.*, p. 3

14 Campbell Bonnie, in *Les Intérêts miniers canadiens et les droits de la personne en Afrique dans le cadre de la mondialisation*, site Internet de Droits et Démocratie : www.ichrdd.ca/111/francais/commdoc/publications/afrique/afriqueMondial.html

vironnement, la santé et la sécurité dans les activités minières et la métallurgie.

Le Canada influence ainsi les réformes dans le secteur minier des pays qu'il aide, tout en développant sa capacité d'intervenir sur ces questions dans les instances internationales. La présence officielle canadienne offre aux entreprises canadiennes une source privilégiée d'information et leur facilite l'accès aux marchés africains. Cela fait dire à une fonctionnaire de l'ACDI, sur le rôle joué par l'Agence dans le développement minier au Zimbabwe, que «depuis les études aéromagnétiques et la formation d'experts locaux en génie minier jusqu'à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'information offerte aux investisseurs, ce sont les petites sociétés minières canadiennes qui tirent maintenant profit de ces [programmes] ¹⁴».

Commerce et droits humains ne vont pas toujours de pair

«La promotion du commerce extérieur et des investissements à l'étranger ne génère pas automatiquement une amélioration du res-

pect et de la protection des droits de la personne. Avec le retrait de l'État, il existe plutôt un danger réel de voir les droits sociaux et économiques de plus en plus laissés pour compte. L'insertion actuelle du continent africain dans l'économie mondiale par l'entremise de politiques de libéralisation économique risque fort, en l'absence d'une intervention de l'État pour veiller au respect des normes sociales et environnementales nationales, de contribuer à marginaliser davantage cette région du monde et de déresponsabiliser les États nationaux vis-à-vis leurs propres populations ¹⁴», écrit Mme Bonnie Campbell, professeure au Département de science politique de l'Uqàm. □